

Rapport d'évaluation CCMC 13420-R

RÉPERTOIRE NORMATIF : 07 46 33.04
Publié : 2009-07-07
Réévaluation : 2012-07-07

Revêtement extérieur

1. Opinion

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) est d'avis que le produit « Revêtement extérieur », lorsqu'il est utilisé comme bardage pour les bâtiments de construction combustible selon les conditions et restrictions énoncées à la section 3 du présent rapport, est conforme aux dispositions suivantes du Code national du bâtiment 2005 :

- l'alinéa 1.2.1.1. 1)b) de la division A constituant une solution de rechange permettant d'atteindre au moins le niveau minimal de performance exigé par la division B dans les domaines définis par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables suivantes :
 - sous-section 9.27.2. Protection exigée contre les précipitations;
 - sous-section 9.27.3. Deuxième plan de protection;
 - sous-section 9.27.4. Calfeutrage;
 - sous-section 9.27.5. Fixation du revêtement extérieur;
 - article 9.27.13.1. Norme;
 - sous-section 9.36.1. Objectifs et énoncés fonctionnels.

Cette opinion est fondée sur l'évaluation, par le CCMC, des éléments de preuve techniques fournis à la section 4.1 par le titulaire du rapport.

2. Description

Les panneaux de bardage et les angles sont faits de polypropylène moulé par injection et pressé. Ils sont fixés à la structure du bâtiment au moyen de fentes de clouage poinçonnées qui sont situées le long de la rive supérieure du panneau et dissimulées par la pose du panneau supérieur.

3. Conditions et restrictions

L'opinion sur la conformité fournie par le CCMC à la section 1 se limite à l'utilisation du produit « Revêtement extérieur » conformément aux conditions et restrictions énoncées ci-après.

- Le bardage doit être posé sur des fourrures qui fournissent un deuxième plan de protection constitué d'une lame d'air continue, dégagée et interrompue, d'une épaisseur atteignant entre 10 mm et 19 mm et située du côté extérieur de la membrane de revêtement intermédiaire.
- Les fourrures doivent être posées sur la membrane de revêtement intermédiaire.
- Le système requiert la pose de solins aux endroits appropriés afin de diriger l'eau vers l'extérieur.
- Les fourrures utilisées pour la fixation du bardage doivent posséder une dimension d'au moins 19 mm sur 38 mm et être clouées solidement au revêtement intermédiaire ou à l'ossature, à entraxe d'au plus 600 mm.

- Le produit doit indiquer clairement la mention « CCMC 13420-R ».

4. Éléments de preuve techniques

Le guide technique du CCMC intitulé « Revêtement extérieur » décrit la nature des éléments de preuve techniques requis par le CCMC afin de lui permettre d'évaluer si un produit constitue une solution acceptable ou une solution de rechange, conformément au CNB 2005. Le titulaire du rapport a soumis les résultats d'essai au CCMC pour fins d'évaluation. Les essais ont été menés par des laboratoires indépendants reconnus par le CCMC. Les résultats d'essai correspondants se rapportant au produit « Revêtement extérieur » sont résumés ci-après.

4.1 Données relatives à la conformité au CNB 2005 sur le produit « Revêtement extérieur » et qui sous-tendent l'opinion émise par le CCMC à la section 1

4.1.1 Exigences relatives aux matériaux

4.1.1.1 Propriétés physiques

Tableau 4.1.1.1

| Propriété | Unité | Exigence | Résultat |
|------------------------|-------|---|----------------|
| Résistance aux impacts | N·m | ≥3,95 | Conforme |
| Vieillessement | - | Le bardage doit être libre de tout changement structural ou de tout changement superficiel visible comme le pelage, l'effritement, le craquelage, l'écaillage ou le piquage | Essai en cours |

4.1.2 Exigences de performance

4.1.2.1 Résistance aux charges dues au vent

Tableau 4.1.2.1

| Propriété | Unité | Exigence | Résultat |
|---|-------|--|----------|
| Déformation (pression soutenue) | Pa | Supporter 1 h ≥1000 | Conforme |
| Essai répété de pression positive et négative (pression cyclique) | Pa | 2000 cycles | Conforme |
| Essai relatif à la sécurité (rafales de vent) | Pa | Résister aux rafales de vent supérieures à 2180 Pa | Conforme |

Titulaire du rapport : Novik inc.
160 des Grands-Lacs
St-Augustin-de-Desmaures QC G3A 2K1
Tél. : 418-878-7171
Télec. : 418-878-6164

Usine(s) : St-Augustin-de-Desmaures, Québec

Le présent rapport est produit par le Centre canadien de matériaux de construction, un programme de l'Institut de recherche en construction, Conseil national de recherches du Canada. Le rapport doit être lu dans le contexte du Recueil d'évaluations de produits du CCMC dans sa totalité, y compris mais non de façon limitative l'introduction qui contient des informations importantes concernant l'interprétation ainsi que l'utilisation des rapports d'évaluation du CCMC.

Les lecteurs doivent s'assurer que ce rapport est à jour et qu'il n'a pas été annulé ni remplacé par une version plus récente. Prière de consulter le site <http://irc.cnrc.gc.ca/ccmc> ou de communiquer avec le Centre canadien de matériaux de construction, Institut de recherche en construction, Conseil national de recherches du Canada, 1200, chemin de Montréal, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Téléphone : 613-993-6189 Télécopieur : 613-952-0268.

Le CNRC a évalué le matériau, produit, système ou service décrit ci-dessus uniquement en regard des caractéristiques énumérées ci-dessus. L'information et les opinions fournies dans le présent rapport sont destinées aux personnes qui possèdent le niveau d'expérience approprié pour en utiliser le contenu. Le présent rapport ne constitue ni une déclaration, ni une garantie, ni une caution, expresse ou implicite, et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) ne fournit aucune approbation à l'égard de tout matériau, produit, système ou service évalué et décrit ci-dessus. Le CNRC